
**LETTRE DE RECOMMANDATIONS
SUR LE CONTRÔLE INTERNE
DU PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN POUR
LE RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE FORMATION
STATISTIQUE SUPERIEURE EN AFRIQUE (CEA-ENSEA)
Exercice clos le 31 décembre 2023**

FINANCEMENT AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT (AFD)
CONVENTION DE **CREDIT AFD N°CCI 167901 T**

COTE D'IVOIRE

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT

**ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE
STATISTIQUE ET D'ÉCONOMIE APPLIQUÉE**

Mai 2024

//-)

Monsieur le Coordonnateur
du Projet Centre d'Excellence Africain pour le renforcement de
l'offre de formation Statistique supérieure en Afrique (CEA-ENSEA)

Cocody, Avenue des Grandes Ecoles
08 BP 03 Abidjan 08 (Côte d'Ivoire)

LETTRE DE RECOMMANDATIONS SUR LE CONTROLE INTERNE

Monsieur le Coordonnateur,

En exécution de la mission d'audit des états financiers de la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 du Projet CEA-ENSEA financé par l'Agence Française de Développement à travers la Convention de **Crédit AFD N°CCI 167901 T**, nous avons l'honneur de vous soumettre ci-après, notre lettre de recommandations sur le contrôle interne qui regroupe le diagnostic des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et l'appréciation de la conformité de l'exécution du projet aux dispositions de l'Accord de financement.

Au cours de la mission, nous avons conformément aux normes internationales d'audit de l'IFAC, évalué les mesures de contrôle interne mises en œuvre pour la gestion du Projet avec pour objectifs de nous assurer au niveau des processus :

- de la performance des opérations ;
- de la qualité de l'information comptable et financière ;
- du respect des directives de passation des marchés de l'AFD ;
- du respect des lois et règlements ;
- de la sauvegarde des actifs ;
- de l'évidence de la traçabilité des opérations et de leur documentation.

Cette revue des procédures nous a permis de relever quelques insuffisances que nous portons à votre connaissance et pour lesquelles des recommandations ont été proposées en vue de leur amélioration. Ces faiblesses relevées au niveau des processus ne remettent pas en cause la fiabilité des informations financières et comptables contenues dans les états financiers du Projet

Espérant que nos recommandations apportent une contribution au processus d'amélioration continue du système de contrôle interne du Projet, nous restons à votre disposition pour tout complément d'information que vous souhaiteriez obtenir sur le contenu de ce rapport.

Cotonou, le 17 mai 2024

Pour le Groupement COFIMA/2K2 CONSULTING,



Expert-Comptable Diplôme
Associé-Gérant
03 BP 4001 Cotonou – BENIN
Tel : (+229)21 38 04 58 / (+229) 97 16 90 79
Email : cofima@cofimabenin.com
jcavande@cofimabenin.com

SOMMAIRE

LETTRE DE RECOMMANDATIONS SUR LE CONTROLE INTERNE	2
A. Objectif et environnement de contrôle du projet	4
B. Suivi des recommandations issues de la mission d'audit de l'exercice 2023	5
C. Recommandations formulées au titre de la mission d'audit de l'exercice 2023	Erreur ! Signet non défini.
CONCLUSION	11

A. Objectif et environnement de contrôle du projet

L'unité de coordination du Projet est responsable de l'établissement et du maintien d'un système de contrôle interne efficace pour la mise en œuvre du projet. La mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne vise à assurer au management du projet que :

- la gestion comptable est adéquatement suivie et documentée au niveau de la comptabilité ;
- la gestion des immobilisations est adéquate ;
- le système de contrôle interne du Projet est fiable et conforme aux dispositions de l'Accord de financement;
- les actifs sont sauvegardés contre les pertes provenant d'utilisations ou de cessions non autorisées ;
- les transactions sont exécutées conformément à l'autorisation de l'unité de coordination du Projet et enregistrées correctement de façon à permettre la préparation des états financiers conformément aux principes comptables en vigueur.

La fonction contrôle interne n'est pas dévolue à un seul responsable. Elle incombe à toute l'unité de coordination du Projet.

Notre revue du contrôle interne a essentiellement pour objectif d'orienter nos travaux d'audit. Ne provenant pas d'une étude approfondie de l'organisation, elle n'a donc pas nécessairement mis en évidence toutes les forces et faiblesses de l'organisation actuelle. A l'issue de notre revue, nous avons identifié quelques insuffisances pour lesquelles des mesures correctrices appropriées devront être adoptées par l'unité de coordination du projet.

B. Suivi des recommandations issues de la mission d'audit de l'exercice 2022

❖ Volet administratif, comptable et financier

1. Pilotage des activités du Projet

Rappel du constat

Le Plan de Travail et de Budget Annuel (PTBA) de l'exercice 2022 a reçu l'ANO de l'AFD le 03 mai 2022, soit plus de quatre mois après le début de l'exercice.

Risque identifié

Retards dans la mise en œuvre des activités du projet.

Rappel de la recommandation

Le budget étant un acte d'autorisation des dépenses, il est souhaitable qu'il soit approuvé avant la clôture de l'exercice précédent celui pour lequel il a été élaboré.

Etat de mise en œuvre sur l'exercice 2023

Cette recommandation n'a pas été mise en œuvre. Le PTBA de l'exercice 2023 a obtenu l'ANO de l'AFD le 15 mai 2023 soit plus de 04 mois après le début de l'exercice. Il faut noter cependant que le CEA a adressé la demande au Bailleurs le 16 février 2023.

Statut

A reconduire

Commentaires du Projet

Il convient d'indiquer que ce retard constaté est lié à des facteurs externes au Projet. En effet, Il faut noter qu'il y a plusieurs niveaux de validation du PTBA à savoir la validation par l'AUA ensuite celle de l'AFD. La soumission du PTBA auprès de ***l'AUA a été faite*** courant décembre 2022. Ce n'est que le 06 février 2023 que l'UGP a reçu la notification de l'avis favorable de l'AUA et le 15 mai 2023 l'ANO de l'AFD après la soumission à la date du 16 février 2023.

Toutefois, l'UGP prend bonne note de cette recommandation.

2. Gestion budgétaire

Rappel du constat

Le taux d'exécution budgétaire sur l'année est faible et se situe autour de 40%. En outre, la mission d'audit note des dépassements non justifiés sur certaines lignes budgétaires pour la période se terminant le 21 décembre 2023. Les lignes budgétaires concernées sont :

- **C11AL23** Accréditation et certification
- **C22AL21** Programme de bourses de thèse
- **C22AL22** Programme de séjours doctoraux
- **C33AL32** Récompenses aux lauréates des concours
- **C33BL34** *Rencontres d'harmonisation des directions des études*
- **C33DL63** Réunions des organes de gouvernance

Risques identifiés

- Mauvais suivi budgétaire ;
- Inéligibilité des dépenses concernées et qui tombent sous le couvert d'un Avis de Non Objection du bailleur ;
- Retards dans la réalisation des activités du projet

Rappel des recommandations

La mission d'audit invite le projet au respect de l'enveloppe budgétaire allouée aux composantes. Les dépassements doivent être dûment justifiés et autorisés par le Bailleur. Par ailleurs, le projet doit prendre à l'avenir les dispositions idoines pour booster le taux d'exécution budgétaire.

Etat de mise en œuvre sur l'exercice 2023

Cette recommandation a été partiellement mise en œuvre. Le taux d'exécution budgétaire est toujours faible et se situe à 36.5% au 31 décembre 2023.

Statut

A reconduire

Commentaires du Projet

Le retard constaté dans la validation du plan d'activités à une incidence considérable sur le niveau d'exécution du budget. Un plan d'accélération a été élaboré pour faire face à cette situation.

3. Validation du Plan de Passation des Marchés

Rappel du constat

Le Plan de Passation des Marchés (PPM) du projet a obtenu l'Avis de Non Objection du Bailleur le 03 mai 2022, soit plus de 04 mois après le début de l'exercice.

Risque identifié

Retards dans la réalisation des activités du projet

Rappel de la recommandation

La mission d'audit invite le projet à mettre tout en œuvre pour faire valider le PPM par le Bailleur en début d'exercice afin d'assurer une meilleure planification des activités sur l'exercice.

Etat de mise en œuvre sur l'exercice 2023

Cette recommandation n'a pas été mise en œuvre. Le PPM a reçu l'ANO du Bailleur le 15 mai 2023 en même temps que le PTBA.

Statut

A reconduire

Commentaires du Projet

En lien avec le commentaire du point 1.

4. Formalités de publicité des marchés

Rappel du constat

Conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics, le marché relatif à « ***la sélection d'un Cabinet chargé des études architecturales et techniques pour la construction du bâtiment de l'innovation*** » et passé par Appel d'offres n'a pas fait l'objet de publicité dans le BOMP tant au niveau de l'Avis à Manifestation d'Intérêt qu'au niveau de l'attribution définitive dudit marché.

Risque identifié

- Non-respect des dispositions du Code des Marchés Publics ;
- Remise en cause de la transparence du marché

Rappel de la recommandation

La mission d'audit recommande au projet de respecter les dispositions du CMP en matière de publicité.

Etat de mise en œuvre sur l'exercice 2023

Cette recommandation a été mise en œuvre sur l'échantillon de marchés sélectionnés en 2023 pour nos tests de validation.

Statut

Non reconduite

C. Recommandation issue de la mission d'audit de l'exercice 2023

Gestion du personnel

Constat

La mission d'audit note que le poste de comptable n'est toujours pas pourvu suite au départ de l'ex comptable démissionnaire. Il a été constaté au cours de la mission que le recrutement du Comptable est en cours. Par ailleurs, l'intérim est assuré par une assistante comptable de l'ENSEA sans une décision dûment établie et signée par le Directeur de l'ENSEA, Coordonnateur du CEA IMPACT.

Risques identifiés

Retards dans la comptabilisation des opérations.

Suivi non optimal des opérations comptables et financières

Difficultés à situer les responsabilités en cas d'incident lié à la gestion comptable du projet

Recommandations

Il est impératif pour le CEA IMPACT de pourvoir très rapidement au poste de comptable afin de répondre favorablement aux risques identifiés. Aussi, en attendant la finalisation du processus de recrutement du comptable, il est souhaitable d'avoir une décision d'intérim de la coordination pour ce poste.

Chronogramme de mise en oeuvre

Immédiatement

Commentaires du Projet

L'UGP prend bonne note de cette recommandation.

CONCLUSION

Les faiblesses relevées au niveau des processus ne remettent pas en cause la fiabilité des informations financières et comptables contenues dans les états financiers du Projet.